Zeitschrift: Technique agricole Suisse **Herausgeber:** Technique agricole Suisse

Band: 47 (1985)

Heft: 10

Artikel: Quel salaire est justifié?

Autor: Gnädinger, R.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1085030

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Traitements phytosanitaires:

Quel salaire est justifié?

R. Gnädinger, LBL, Lindau

Traiter à la tâche ou se procurer une machine personnelle? De nombreux agriculteurs se posent annuellement à nouveau cette question. A côté des coûts de travail, de machines et de produits de traitement, il faut aussi estimer et prendre en considération les connaissances des mauvaises herbes, des ravageurs et des produits, ainsi qu'une exécution du travail à temps pour les traitements à la tâche par rapport à la mécanisation individuelle.

La transparence des prix favorise la confiance réciproque

Il est incontesté que l'entrepreneur à la tâche doit exiger un salaire approprié. Chaque agriculteur sait qu'une entreprise ne peut exister à long terme que lorsque les coûts sont complètement couverts et qu'elle fait un bénéfice minimum. Cela n'est-il pas le cas, l'entrepreneur ne peut pas suivre le progrès technique. La qualité du travail diminue et l'exécution à temps de celui-ci est mise en cause. Les deux effets sont indésirables du point de vue du mandant.

D'un autre côté, le mandant ne désirerait pas surpayer la prestation de service de l'entrepreneur à la tâche. Qu'y a-t-il de plus important que de rendre la structure des coûts, respective-



Les pulvérisateurs portés sont bon marché à l'achat. Comment se répercutent sur le rendement les roues larges, l'absence de refouleur de chaume et d'herbe et la faible garde au sol?

ment leur calcul, un peu plus transparente?

Le calcul des coûts de machines

Lors du calcul des coûts de machines, les réparations et les amortissements prêtent le plus à la réflexion. Les idées que l'on se fait de ces facteurs sont en effet très différentes.

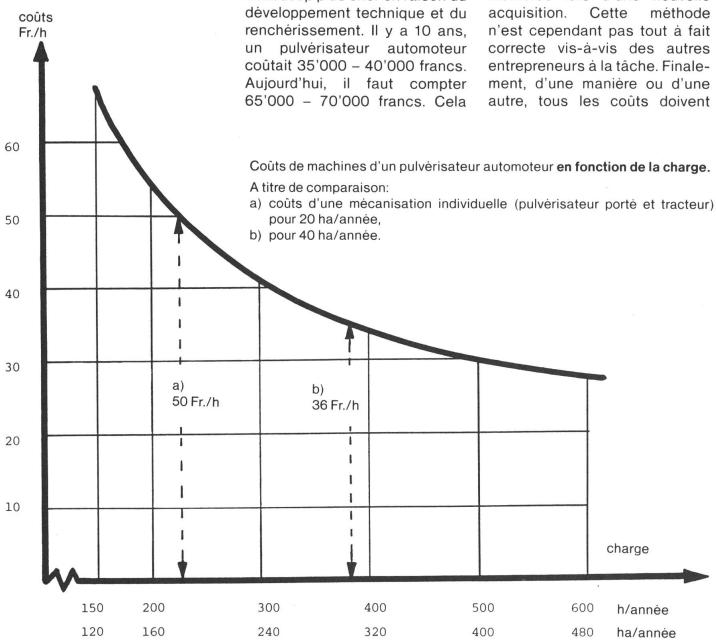
Pour de nombreuses machines agricoles, les données concernant les réparations ne proviennent pas de relevés statistiques, mais elles reposent sur des estimations. Pour ces estimations, on part d'habitude de machines comparables dont les coûts de réparation sont connus. Toutefois, pour le même genre de machines, les coûts de réparation peuvent être complètement différents. Ces différences ne sont pas beaucoup à mettre à l'actif de l'objet fabriqué, mais plutôt à celui des conditions d'utilisation, du soin lors du maniement, d'un entretien approprié et des performances propres de l'entreprise dans les travaux de réparation. De même, un peu de chance ou aussi de malchance influenceront les coûts de réparation de façon décisive. Toutes ces circonstances rendent un calcul sûr et correct difficile. C'est pourquoi on conseille de

noter sur des carnets de bord les coûts de réparation pour les machines souvent utilisées sur plusieurs exploitations. Les coûts effectifs sont la base la plus sûre pour de futurs calculs. Le carnet de bord, publié par l'ASETA, est le plus indiqué pour ce genre de comptabilité.

D'après les résultats de comptabilité, les amortissements sont de loin les plus chers de tous les coûts de machines. Des gains cachés ou aussi de considérables pertes proviennent princi-

palement d'une estimation peu réaliste de la durée d'amortissement. Des valeurs basées sur l'expérience concernant la durée d'amortissement ou d'utilisation de différentes machines existent en nombre suffisant. De plus, on peut s'orienter d'après leur valeur sur le marché des occasions.

On sait d'expérience que la somme des amortissements ne suffit pas à financer une machine de remplacement, car les nouvelles machines reviennent beaucoup plus cher en raison du pulvérisateur automoteur n'est pas uniquement valable pour cet exemple. Après 15 ans, il faut calculer une augmentation de 50 à 100 % de l'ancien prix d'achat pour la plupart des machines. Cet investissement supplémentaire devrait en principe être couvert par les recettes (coûts de machines déduits). Une société d'agriculture pourrait aussi payer cette différences d'une autre façon soit par l'intermédiaire du commerce de produits du pays ou en exigeant une contribution aux membres lors d'une nouvelle Cette



TA-Spécial TA 10 / 85

être supportés par les agriculteurs.

Afin que l'argent nécessaire soit réuni jusqu'à l'aquisition de remplacement, il faudrait chaque année calculer les coûts des prix de machines actuels et adapter les évaluations à ces résultats. Si les calculs se basent seulement sur l'ancien prix d'achat de la machine, l'argent nécessaire manquera plus tard. Les autres éléments des coûts sont plus simples à calculer ou sont d'une signification plutôt secondaire de par leur importance par rapport aux coûts totaux.

Les coûts d'un pulvérisateur automoteur

Si l'on part d'un prix d'achat moyen de 67'000.- francs et que l'on calcule consciemment avec une marge faible, les coûts minimaux suivants en résultent:

Coûts de base par année

Amortissements sur 15 ans
4467.— frs.
Prétention d'intérêts 6 % de 60 %
du capital 2412.— frs.
Location des bâtiments 50 m³ à
16 francs/m³ 800.— frs.
Assurances et taxes 335.— frs.
Coûts de base totaux par
an 8014.— frs.

Coûts d'emploi par heure d'utilisation

Réparations 6.— frs.
Entretien: 0,2 heure à 15 francs
3.— frs.
Graisse: (env.) -.40 frs.
Carburant: 4 litres à 1.23 francs
4.90 frs.

Coûts d'emploi totaux 14.30 frs.

Les coûts totaux pour différents degrés d'utilisation sont dessinés sur la figure «coûts de machine d'un pulvérisateur à la tâche». Les coûts pour la personne de service ne sont cependant pas encore inclus.

A côté de cela, les coûts pour une mécanisation individuelle simple y sont notés (seulement les coûts de tracteur et du pulvérisateur porté). La somme la plus petite (36.– francs) est valable pour une charge annuelle de 40 hectares. Le mécanisation individuelle coûte 50.– francs par hectare pour une charge de seulement 20 hectares par année.

Les coûts de machines pour un pulvérisateur automoteur doivent se trouver dans cet éventail de prix, ce qui est possible avec une charge d'environ 225 à 400 heures/année respectivement 180 à 320 hectares/année. Si la charge du pulvérisateur automoteur est plus faible, il n'est pas concurrentiel par rapport à la mécanisation individuelle, à moins que les avantages lors de l'utilisation (pente, maniabilité, déplacement des traces, etc.) dépassent les coûts supplémentaires résultants.

Coûts de machines – tarif de traitement

En plus des coûts de machines purs, les coûts du travail humain et ceux de l'eau font aussi partie du tarif de traitement. De même, il faut compter un supplément approprié pour le risque technique et commercial ainsi que pour les coûts d'administration. Afin de couvrir les coûts du conducteur qui comprennent le salaire, la part de vacances,

l'AVS, la caisse de pension, etc., environ 25.- francs par heure de travail doivent être décomptés. Avec un besoin de travail moyen convenu de 1.25 heures/hectare, une charge de traitement de 240 hectares et un supplément approprié pour le risque et l'administration, on arrive à un tarif d'environ 75.- francs par hectare. Avec une charge encore meilleure et des conditions d'utilisation favorables (grandes parcelles, chemins courts), le tarif peut être meilleur marché. Des conditions contraires augmentent cependant les coûts de façon massive. De nombreuses sociétés d'agriculture exigent considérablement moins que le tarif de 75.- francs/ha calculé auparavent. Cependant les recettes, d'apres renseignement donné par l'administrateur, ne couvrent le plus souvent pas les frais.

Conclusions

Le trend vers la mécanisation individuelle peut en grande partie être influencé par le tarif de traitement des entrepreneurs à la tâche ou des sociétés d'agriculture. Une exécution prompte du travail de traitement et une vulgarisation (conseil) adéquate auront aussi une signification semblable. Le rendement possible détermine principalement si un entrepreneur à la tâche ou une société d'agriculture peuvent offrir ces travaux à un tarif concurrentiel par rapport à la mécanisation individuelle. C'est pourquoi des entrepreneurs qui traitent avec leur pulvérisateur plus de 350 hectares annuellement, ont encore de bonnes chances dans le futur.

Si les travaux de traitement peuvent être accomplis chez différents mandants immédiatement l'un après l'autre, il est possible, avec une bonne disposition d'utilisation, de réduire jusqu'à 30 pourcents les coûts et ainsi le tarif. Ceci est aussi une explication des tarifs en partie très bon marché des grandes société d'agriculture.

Malgré des tarifs favorables, la mécanisation individuelle peut apparaître ou être la solution la plus économique pour des exploitations de moyenne grandeur. Une acquisition en commun avec un voisin ou une charge supplémentaire chez le voisin peuvent encore en améliorer la rentabilité. Lors de l'achat de machines, malgré une charge assurée, chaque agriculteur doit se demander si un autre investissement, respectivement un remboursement de dettes, n'influencerait pas le développement de l'entreprise de façon plus positive et plus durable.

(trad. gh)

8ème Foire suisse du génie forestier

A Lucerne, au centre d'exposition d'Allmend, la 8ème Foire suisse du Génie forestier aura lieu du 22 au 26 août 1985 sous le patronat de toutes les associations suisses renommées du génie forestier ainsi que de celui de la ville et du canton.

A cette foire participeront 130 exposants environ. L'offre diversifiée comprend tous les domaines du génie forestier, mais aussi des domaines périphériques de l'agriculture. Les dégâts des forêts provoqués par la pollution et les conséquences qui en découlent, comme la vermine et les parasites, des champignons et des insectes, la sensibilité aux orages etc., empêchent une exploitation méthodique de la forêt qui puisse couvrir les frais

et posent de grands problèmes pour le génie forestier. C'est pour cela que de nouvelles méthodes de travail et de mise en valeur s'imposent. A ce suiet, on verra la présentation d'une exspéciale, position organisée dans la forêt, intitulée «Grues mobiles en action et récolte rationelle du bois de chauffage (chaîne de travail complète de la forêt au chauffage)». Les présentations auront lieu le vendredi 23 août et le lundi 26 août. Un service de transport vers la forêt sera mis gratuitement à la disposition des visiteurs, l'accès avec des voitures privées n'étant pas possible.

Heures d'ouverture

chaque jour de 09.00 à 18.00 h dimanche de 10.00 à 18.00 h

Nouvelles des sections

Manifestations des sections

Date	Lieu	Manifestation	Organisation/remarques
Section Genè	ve		
26-30 sept.	Lullier Jussy	Journées Fleur et Campagne	Exposition de matériel maraîcher et de vieux tracteurs
20-22 nov.		Voyage de section avec visite d'une fabrique de pneus	Inscription pour le voyage jusque à la fin juillet
Section Valais			
17/18 août	Viège	Concours d'habileté en conduite de tracteurs	Inscription: Tél. 028-422406